

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant n°1 - Affaire 24S0034 Rénovation des toitures et étanchéités 2024 - Relance du lot 4 CAL Boris Vian**

N° : VA\_DEC2024\_641  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 ; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société SOREC ETANCHEITE, située à LEZENNES (59260), titulaire du lot 4 du marché public Travaux de rénovation des couvertures et étanchéités 2024, un avenant n°1 d'un montant de 11 740 € H.T. afin de prendre en compte l'ajout de prestations devenues nécessaires.

Le montant du marché est porté à 67 931.57 € H.T.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits réservés à cet effet au budget de l'exercice en cours au compte 21312 .321.2200.CACORN

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 29 octobre 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-206325-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 5 novembre 2024